

COMITE SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2006

PROCES VERBAL

a) Présents :

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents.
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, Claude DEVULDER, Francis, DHALLEINE
Daniel DESCHODT, Joël DUQUENOY, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL,
Jean PAYEN, Bernard REBENA, délégués titulaires.
Messieurs Francis BERQUEZ, Louis DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Jean-Pierre
MALLAURAN, délégués suppléants.*

b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou suppléant

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Gilbert CHIQUET remplacé par Monsieur Jean-Luc HOCHART, Monsieur Jean-Jacques DELVAUX délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques BERTELOOT, Monsieur Daniel HERBERT délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS.

c) Excusés non remplacés

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire.

d) Absents non représentés

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, André BULTEL, Guy CATOEN. Madame Francine PLE.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un titulaire ou suppléant) est de :
19.

Le quorum atteint, Monsieur DENIS ouvre la séance et laisse à Monsieur NOEL, Maire de HALLINES, le soin de nous accueillir. Après les remerciements formulés par Monsieur DENIS, la réunion débute par la lecture des pouvoirs et des excusés et propose l'adoption du compte-rendu de la précédente réunion. Celui-ci est voté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

QUESTION N°1 : Désignation d'un secrétaire de séance.

M. MEQUIGNON est désigné secrétaire de séance.

QUESTION N° 2 : Installation du nouveau délégué de la CASO

La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer nous a informés par courrier du 9 août 2006 de la désignation des délégués titulaire et suppléant représentant la CASO au sein du SmageAa en remplacement de M. Bernard BECLIN décédé. Ainsi, sont installés : M. Pierre LURETTE, délégué titulaire, et M. Hugues PERSYN, délégué suppléant.

FINANCES TRAVAUX

QUESTION N°3 : Travaux topographiques – Attribution du marché

Le 22 mai 2006, le Comité Syndical a délibéré pour le lancement d'un marché fractionné à bons de commande concernant l'intervention d'un bureau de géomètres afin de réaliser des levés et documents topographiques, parcellaires et d'arpentage. Il s'agit notamment de l'avant-projet de résorption de désordres hydrauliques, de la mobilisation du champ d'expansion des crues, de l'avant-projet d'aménagement des barrages et du complément à apporter à l'opération vallons creux. D'autres travaux pourraient être inclus dans ce marché en fonction des besoins et de l'avancement des projets. Le marché est prévu pour la période allant de la signature au 31/12/2008, avec un montant de 30 000 € HT minimum et 120 000 € HT maximum. Les offres ont été soumises pour avis à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 août 2006 et elle a exprimé un avis favorable à l'offre présentée par FAUQUEMBERGUES & LEMAIRE. M. Jean-Luc HOCHART demande à combien s'élève l'offre. Il lui a été répondu, que le détail estimatif de l'offre de FAUQUEMBERGUE & LEMAIRE était de 293 898 €HT, DEVIN 472 246 €HT et BOITARD PRUVOST 509 300 €HT. M. DENIS rappelle que l'offre retenue est la plus économiquement avantageuse.

En conséquence, après délibération à l'unanimité, le Comité Syndical attribue le marché à FAUQUEMBERGUE & LEMAIRE et autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

QUESTION N°4 : Missions géotechniques – Attribution du marché

Comme pour la délibération précédente, le Comité Syndical avait délibéré le 22 mai 2006 pour le lancement d'un marché fractionné à bons de commande concernant l'intervention d'un expert en étude de sols afin de réaliser des missions géotechniques aux différents stades de la maîtrise d'œuvre des aménagements. Il s'agit notamment de l'avant-projet de résorption de désordres hydrauliques, de la mobilisation du champ d'expansion des crues, de l'avant-projet d'aménagement des barrages et du complément à apporter à l'opération vallons creux. D'autres travaux pourraient être inclus dans ce marché en fonction des besoins et de l'avancement des projets. Le marché est prévu pour la période allant de la signature du marché au 31/12/2008 avec un montant de 40 000 € HT minimum et 160 000 € HT maximum. Les offres ont été soumises pour avis à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 août 2006 et elle a exprimé un avis favorable à l'offre présentée par l'entreprise CEBTP-SOLEN. Comme pour le cas précédent, l'offre a été retenue comme la plus économiquement avantageuse. Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical attribue le marché à CEBTP-SOLEN et autorise le président à signer toutes les pièces du marché.

COMMISSION – RESSOURCES – QUALITE – MILIEU :

QUESTION N° 5 : Prolongation de un mois du stage pour la rédaction du plan de gestion 2007-2016 de l'Aa et de ses affluents.

M. DUCROCQ rapporteur, donne lecture de la délibération concernant le stage que Julie ROBILLARD effectue au SmageAa depuis janvier 2006. Elle travaille sur la rédaction du futur plan de gestion de l'Aa et ses affluents pour la période 2007-2016 et prépare un dossier de D.I.G. (déclaration d'intérêt général). Ce plan de gestion comprend :

- ▶ Le plan d'entretien pluriannuel,
- ▶ Le programme de restauration des habitats aquatiques
- ▶ Le programme de lutte contre la Renouée du Japon et autres invasives
- ▶ Le programme de reconquête de la ripisylve,
- ▶ L'évaluation écologique.

Il a évolué lors de sa rédaction et impose plus de travail qu'initialement prévu. Une prolongation de un mois est donc nécessaire. Après délibération, le Comité Syndical accepte la prolongation du stage qui entraîne les dépenses inhérentes à cette étude (indemnité de stage, remboursement des frais de déplacements s'il y a lieu). Ainsi, une réunion de commission Ressources Qualité Milieux est prévue le 19 septembre où le plan de gestion sera présenté. Il sera proposé en réunion de Comité Syndical fin octobre 2006.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, M. DENIS propose à l'Assemblée une question diverse qui sera débattue lors d'une prochaine réunion de Comité.

La Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem sollicite le SmageAa pour une subvention à propos d'une étude hydraulique sur la commune de NORT-LEULINGHEM qui sera suivie de travaux. M. DENIS rappelle que le SmageAa peut apporter une aide technique ou financière.

M. PAYEN demande où en est la mare de ZOTEUX ? Agnès BOUTEL a répondu que la Communauté de Communes d'HUCQUELIERS ne nous a pas encore sollicités. De même, M. PAYEN demande s'il est encore possible de mettre encore en place des fascines ? Il s'agissait de fonds du Parc naturel régional qui ne sont plus utilisables hors Parc. Pour les années à venir, une réflexion est à mener pour savoir si le SmageAa peut participer. Pour cette année, l'opération du couvert hivernal a recommencé. Vincent PRETRE a effectué des permanences et a distribué 50 dossiers et une trentaine ont été retirés au SmageAa. Malgré une moisson catastrophique, la demande de dossiers continue d'affluer.

M. DHALLEINE demande comment va s'organiser l'accompagnement du plan communal de sauvegarde (PCS) ? Agnès BOUTEL explique qu'elle attend toutes les réponses des communes contactées et va définir l'ensemble des besoins des communes sollicitant l'aide du SmageAa pour le plan communal de sauvegarde. Il s'agira bien d'un simple accompagnement, la responsabilité incombant aux communes.

M. Louis DEVULDER souhaite savoir où en est le barrage LEGRAND ? Le cabinet d'Etudes HASKONING s'est présenté. Agnès BOUTEL annonce qu'une réunion du comité de pilotage est prévue le 4 octobre 2006. M. DEVULDER dit aussi que le moulin FERLIN a changé de propriétaire, il ajoute que les vannes ont été baissées et des dégâts ont été constatés. François-Xavier BRACQ souligne qu'une surveillance sera assurée.

M. Claude DEVULDER demande comment peut-on éradiquer la Renouée du Japon ? A cela François-Xavier BRACQ répond qu'une seule manière efficace, c'est de la couper. Les autres méthodes n'empêchent pas la plante invasive de proliférer.

M. DUCROCQ explique que suite aux orages du week-end du 15 août sur NIELLES les BLEQUIN, il a dû intervenir deux fois. Un arbre est tombé au milieu de la rivière et une berge s'est fortement déplacée. Qui est responsable ? M. DENIS lui répond que lorsqu'il s'agit d'un arbre tombé sur le lit de la rivière, c'est le travail de l'équipe, donc c'est de la responsabilité du SmageAa. Dans le second cas, il s'agit d'un riverain qui venait de réaménager sa berge avec l'autorisation de la MISE. Celle-ci a été déplacée par la crue qui a été importante à cet endroit. C'est le genre de question qu'il faut évoquer en réunion de commission.

La séance s'est terminée vers 19H30. M. NOEL offre le verre de l'amitié.

Le président,

C. DENIS